

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 1 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : Nettoyant pinceaux
Nom de la substance : 2.2.4-triméthylpentane
Code HS : 27101225

1.2 Utilisations identifiées pertinente de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Non cosmétiques : Un démaquillant conçu pour nettoyer les pinceaux et les garder plus longtemps.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Maqpro
2 ter rue Alasseur
75015 Paris
Téléphone : +33 1 42 25 10 11
Courrier : usine@maqpro-usine.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

France : ORFILA : +33 1 45 42 59 59

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables, catégorie 2 H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée, catégorie 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Effets narcotiques H336 : peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration, catégorie 1 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008. (cf. 16. Autres informations)

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008.

Pictogrammes de danger :

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 2 Sur 23
	Selon 1907/2006 CE		Version : 6
	NETTOYANT PINCEAUX		
Date de la critique : 07/07/2026		Date d'impression : 07/07/2026	



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 3 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

Informations toxicologiques : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008. (cf. 16. Autres informations)

Nom chimique international	CAS	ENEICS	%	Classe de danger et code(s) de catégorie
2.2.4-triméthylpentane	540-84-1	208-759-1	100	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336; Effets narcotiques Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M Aquatic Acute: 1 Facteur M Aquatic Chronic: 1

3.2 Mélanges

Sans objet. Voir la section 3.1.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secouristes :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'inhalation :

Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 4 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau :

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'œil intact.
Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'ingestion :

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Se rincer la bouche à l'eau.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés :

Pulvérisateur d'eau

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 5 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant
la lutte contre l'incendie :

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction
contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Liquide et vapeurs très inflammables.
L'augmentation de pression résultant d'un
incendie ou d'une exposition à des températures
élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
Les écoulements dans les égouts peuvent créer
des risques de feu ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux :

Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particuliers des pompiers : Portez un appareil de protection respiratoire
autonomes pour la lutte contre les incendies si
nécessaire.

Informations complémentaires :

Collecter séparément l'eau d'extinction
contaminée, ne pas la rejeter dans les
canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction
contaminée doivent être éliminés conformément
à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les
bidons doivent être entreposés séparément, dans
des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir
complètement les conteneurs fermés.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le
site en évacuant toute personne se trouvant près
des lieux de l'accident.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique
un risque individuel ou en l'absence de formation
appropriée.
Déplacer les contenants loin de l'incendie si cela
ne présente aucun risque.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Utilisez un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 6 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

6.3 Méthodes matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les eaux de surface, la nappe phréatique ou le sol.

Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

7. Manipulation et stockage

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 7 Sur 23
	Selon 1907/2006 CE		Version : 6
	NETTOYANT PINCEAUX		
Date de la critique : 07/07/2026		Date d'impression : 07/07/2026	

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de l'annexe pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Éviter la formation d'aérosols.
- Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.
- Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène :

- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 8 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Informations complémentaires sur la stabilité de l'âge des stores : Pas de décomposition si elle est stockée et appliquée comme indiqué.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Cosmétiques, produits de soin personnel, Solvant

8. Contrôles d'exposition / protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de l'annexe pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2,4-triméthylpentane	540-84-1	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire : Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire : Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 :

Nom de la substance	Utilisation finale	Routes d'exposition	Effets potentiels pour la santé	Valeur
2,2,4-triméthylpentane	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	2035 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	773 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	608 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	699 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	699 mg/kg p.c./jour

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 9 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en œuvre.

Protection des mains

Matériel :

Caoutchouc nitrile - NBR

Délai de rupture :

> = 8 h

Épaisseur du gant :

>= 0,35 mm

Temps d'utilisation :

< 60 min

Matériel :

Caoutchouc fluoré - FKM

Délai de rupture :

> = 8 h

Épaisseur du gant :

>= 0,4 mm

Temps d'utilisation :

< 60 min

Remarques :

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.

Protection de la peau et du corps :

Tenue de protection antistatique ignifuge.
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire :

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Porter un appareil respiratoire à adduction d'air séparée (respirateur à air comprimé, appareil à tube) à des concentrations plus élevées.

Filtre de type :

Type protégeant des vapeurs organiques (A)

Mesures de protection :

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le système d'information sur les substances dangereuses suivant: "GESTIS Substance Database" (German Social Accident Insurance).

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 10 Sur 23
	Selon 1907/2006 CE		Version : 6
	NETTOYANT PINCEAUX		
Date de la critique : 07/07/2026		Date d'impression : 07/07/2026	

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Apparence :	liquide
État physique :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	légère, paraffine
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion :	-103 °C
Point/intervalle d'ébullition :	98 - 102 °C (1 013 hPa)
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure :	
Limite d'explosivité, supérieure	5,5 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure:	
Limite d'explosivité, inférieure	0,7 %(V)
Point éclair :	-14 °C
	Méthode : DIN 51755, coupelle fermée
Température d'inflammation :	420 °C
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
pH :	Aucune donnée disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique :	0,7 mm ² /s (20 °C) 0,6 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité :	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Log Pow : 4,5
	Résultats de tests sur un produit analogue
Pression de vapeur :	53 hPa (20 °C)
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Densité :	0,69 kg/l (20 °C)
Densité de vapeur relative :	3.9

9.2 Autres informations

Explosifs :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Matières solides inflammables	
Indice de combustion :	Aucune donnée disponible
Auto- inflammation:	420 °C
	Température d'auto-allumage
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Miscibilité avec l'eau :	Aucune donnée disponible
Poids moléculaire :	Aucune donnée disponible

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 11 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter :

Substances oxydantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Toxicité aiguë par voie orale :

DL50 (rat) : > 5 000 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation :

CL50 (rat, mâle et femelle) : > 33,5 mg/l

Temps d'exposition : 4 h

Atmosphère de test : vapeur

Méthode : OCDE ligne directrice 403

Évaluation : La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 12 Sur 23
	Selon 1907/2006 CE		Version : 6
	NETTOYANT PINCEAUX		
Date de la critique : 07/07/2026		Date d'impression : 07/07/2026	

Toxicité aiguë par voie cutanée :

DL50 (Lapin, mâle et femelle) : > 5 000 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 402

BPL : oui

Remarques : Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Espèce :

Lapin

Méthode :

OCDE ligne directrice 404

Résultat :

Irritant pour la peau.

BPL :

oui

Résultat :

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Espèce :

Lapin

Méthode :

OCDE ligne directrice 405

Résultat :

Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Voies d'exposition :

Dermale

Espèce :

Cochon d'Inde

Méthode :

OCDE ligne directrice 406

Résultat :

Pas un sensibilisateur cutané.

Remarques :

Résultats de tests sur un produit analogue

Mutagénicité des cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Génotoxicité in vitro :

Type de Test : Test de Ames

Système d'essais : Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme : avec ou sans activation métabolique

Méthode : OCDE ligne directrice 471

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 13 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

Résultat : négatif

Type de Test : Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais : Cellules lymphoblastoïdes humaines

Activation du métabolisme : avec ou sans activation métabolique

Méthode : OCDE ligne directrice 476

Résultat : négatif

Génotoxicité in vivo :

Type de Test : essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce : Rat (mâle)

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Méthode : OCDE ligne directrice 486

Résultat : négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité reproductive

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Effets sur la fertilité :

Type de Test : Etude sur deux générations

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Dose : 0, 1720, 6880, 24080 mg/m³

Fréquence du traitement : 6 heures / jour

Toxicité générale chez les parents : NOEC : 1.720 mg/m³

Toxicité générale sur la génération F1 : NOAEC : 1.720 mg/m³

Fertilité : NOAEC Parent : 24,080 mg/m³

Développement précoce de l'embryon : NOAEC : 6.880 mg/m³

Méthode : OCDE ligne directrice 416

Résultat : L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

BPL : oui

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Incidences sur le développement du fœtus :

Type de Test : Développement embryofœtal

Espèce : Rat, femelle

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 14 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

Dose : 0, 500, 2000, 7000 parties par million
Fréquence du traitement : 6 heures / jour
Toxicité maternelle générale : NOAEC : 2.000 ppm
Tératogénicité : NOAEC Mating/Fertility : 7.000 ppm
Toxicité pour le développement : NOAEC : 7.000 ppm
Toxicité embryofœtale : NOAEC : 7.000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 414
Résultat : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
BPL : oui
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue
Type de Test : Développement embryofœtal
Espèce : Lapin, femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Dose : 0, 500, 2000, 7000 parties par million
Fréquence du traitement : 6 heures / jour
Toxicité maternelle générale : NOAEC : 7.000 ppm
Tératogénicité : NOAEC Mating/Fertility : 7.000 ppm
Toxicité pour le développement : NOAEC : 7.000 ppm
Toxicité embryofœtale : NOAEC : 7.000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 414
Résultat : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
BPL : oui
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Organes ciblés :

Effets narcotiques

Évaluation :

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants :

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 15 Sur 23
	Selon 1907/2006 CE		Version : 6
	NETTOYANT PINCEAUX		
Date de la critique : 07/07/2026		Date d'impression : 07/07/2026	

2,2,4-triméthylpentane :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Produit :

Evaluation :

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations complémentaires

Produit :

Remarques :

Les symptômes d'une surexposition peuvent être des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Toxicité pour les poissons :

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) :
0,11 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Type de Test : Essai en semi-statique

Méthode : OCDE ligne directrice 203

BPL : oui

Remarques : Eau douce L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les daphnies et autres

Invertébrés aquatiques :

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,4
mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques :

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) : 3 mg/l

Point final : Inhibition de la croissance

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Page 16 Sur 23
	Selon 1907/2006 CE		Version : 6
	NETTOYANT PINCEAUX		
Date de la critique : 07/07/2026		Date d'impression : 07/07/2026	

Durée d'exposition : 72 h
 Contrôle analytique : non
 Méthode : OCDE Ligne directrice 201
 BPL : oui
 Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Eau douce
 CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) : 3 mg/l
 Point final : Inhibition de la croissance
 Durée d'exposition : 72 h
 Contrôle analytique : non
 Méthode : OCDE Ligne directrice 201
 BPL : oui
 Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Eau douce

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
 Facteur M ((Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Biodégradabilité : Résultat : Difficilement biodégradable.

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Biodégradabilité : Type de test : aérobie
 Inoculum : boue activée, domestique (adaptation non spécifiée)
 Résultat : Facilement biodégradable.
 Biodégradation : 98 %
 Durée d'exposition : 28 jours
 Méthode : OCDE ligne directrice 301F
 BPL : oui
 Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants :

2,2,4-triméthylpentane :

Coefficient de partage : n-octanol/eau : Log Pow : 4,5
 Remarques : Résultats de tests sur un produit analogue

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 17 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit :

Évaluation :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit :

Évaluation :

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire :

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de l'annexe pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés :

Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 18 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN :	UN 1262
ADR :	UN 1262
RID :	UN 1262
IMDG :	UN 1262
IATA :	UN 1262

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN :	OCTANES
ADR :	OCTANES
RID :	OCTANES
IMDG :	OCTANES
IATA :	Octanes

14.3 Classe(s) de danger de transport

ADN :	3
ADR :	3
RID :	3
IMDG :	3
IATA :	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe de d'emballage :	II
Code de classification :	F1
Numéro d'identification du danger :	33
Étiquettes :	3



ADR

Groupe d'emballage :	II
Code de classification :	F1
Numéro d'identification du danger :	33
Étiquettes :	3



Code de restriction du tunnel :	(D/E)
---------------------------------	-------

RID

Groupe d'emballage :	II
----------------------	----

NETTOYANT PINCEAUX

Date de la critique : 07/07/2026

Date d'impression : 07/07/2026

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3



IMDG

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3



Code EmS : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instruction de conditionnement (avion-cargo) : 364 : 60,00 L

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3



IATA (Passager)

Instruction de conditionnement (avion de ligne) : 353 : 5,00 L

Groupe de préparation : II

Étiquettes : 3



14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui



ADR

Dangereux pour l'environnement : oui



RID

Dangereux pour l'environnement : oui



IMDG

Dangereux pour l'environnement : oui



IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui



	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 20 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement :

oui



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation :

- Inflammable.
- Matières dangereuses du point de vue de l'environnement.
- Vapeurs narcotiques.
- Tenir à l'écart des denrées alimentaires

La (Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est (sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) :

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte :

Numéro sur la liste 75, 40, 3

Ne pas utiliser à des fins de tatouage.

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs :

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). :

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Non applicable

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 21 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) :

Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers :

N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) :

Non applicable

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5 000 t	50 000 t

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale - Art. L461-2 à L461-7 et Art. R-461-3, France) :

84

Suivi individuel renforcé (Code du travail - Art. R4624-23) :

Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) :

4330, 4331, 4510, 4331, 4510

Autres réglementations :

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

16. Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 22 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
 Asp. Tox. : Danger par aspiration
 Flam. Liq. : Liquides inflammables
 Skin Irrit. : Irritation cutanée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
 FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
 FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Selon 1907/2006 CE		Page 23 Sur 23
	NETTOYANT PINCEAUX		Version : 6
	Date de la critique : 07/07/2026	Date d'impression : 07/07/2026	

Information supplémentaire

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une Astérix * aux endroits appropriés. (Cette version ayant été révisée entièrement elle n'est pas concernée par cette dernière mention)